

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Co	adre réservé à l'autorité environnementale							
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
16/11/2022	16/11/2022	2022_6699						
	1. Intitulé du projet							
Projet de forage d'eau de 85 m de profonde	ur avec prélèvement d'eau de 2 000 m³ / an							
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) p	étitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom LAGATIE	Prénom Manuel							
	Trenem.							
2.2 Personne morale	collectif des paysans urbains du trichon							
Dénomination ou raison sociale								
Nom, prénom et qualité de la personne	LAGATIE Manuel - salarié chargé du projet							
habilitée à représenter la personne morale								
RCS / SIRET 8 3 7 7 2 3 9 4	4 9 0 0 0 1 7 Forme juridique	association						
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire n	°1						
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122 imensionnement correspondant du projet	2-2 du code de l'environnement et						
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des s (Préciser les éventuelles rubriques issues d'aut							
27-a)	•							
	Forage à destination de l'irrigation d'une profon	ideur superieure a 50 m soit 85 m.						
	4. Caractéristiques générales du projet							
Doivent âtre annevées au présent formule	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du 1	iormulaire						
		omionie						
4.1 Nature du projet, y compris les éventu	eis iravaux de demoillion							
Cette ferme urbaine est spécialisée dans la	production de cultures maraichères.							
Afin de garantir la qualité de ces productions tout en utilisant une ressource en eau peu onéreuse, la ferme urbaine du trichon								
souhaite réaliser un forage sur la parcelle situé rue de Soubise sur la commune de ROUBAIX.								

4.2 Objectifs du projet  Fournir de l'eau au débit maximum de 5 m³/h pour l'irrigation de cultures légumières. Besoin annuel maximum estimé à 2 000 m³ / an, afin de garantir la qualité des légumes produits.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux  Le forage sera creusé en rotation à l'eau claire, les formations meubles seront d'abord forées et obturées à l'aide d'un tubage et cimentation de l'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel. Les formations calcaires seront ensuite forées. Le forage sera équipé d'un tubage PVC, plein dans sa partie supérieur (0 à 70 m) et d'un tubage crépiné de 15 mètres dans sa partie inférieure.  Une margelle bétonnée sera conçue de manière à éloigner les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol.  La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol.  L'ouvrage sera dans un local fermé et cadenassé.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
L'eau du forage sera pompé au débit instantané de 5 m³/h pour un volume prélevé maximum annuel de 2 000 m³/an. L'énergie utilisée pour pomper l'eau sera fournie par un moteur électrique qui actionnera une pompe immergée. L'irrigation sera pratiquée par différentes techniques dont le goutte à goutte et la micro-aspersion. Le forage sera exploité durant toute la période de production légumière (printemps jusqu'à l'automne) si les conditions climatiques l'exigent.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  - Rubrique 1.1.1.0 : demande d'autorisation de créer un ouvrage compatible avec l'arrêté des prescriptions générales spécifiques aux ouvrages en date du 11/09/2003.						
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - préciser	les unités de mesure utilisées				
	deurs caractéristiques	Valeur(s)				
Profondeur du forage						
Diamètre foration		85 m				
Diamètre tubage		167 mm				
débit de prélèvement		125 mm				
superficie du chantier pendant les trav	/aux	maxi 5 m3/h				
superficie de l'emprise en phase d'exp		100 m <sup>2</sup>				
supermere de l'emprise en priuse d'exp		3 à 9 m <sup>2</sup>				
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long°	'" Lat°'"_				
Le forage sera implanté sur la parcelle n° 243 cadastrée section KR sur la commune de ROUBAIX	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :    Point de départ : Long ° _ 1	44				
•	loignez à votre demande les annexes n° 2 à	0				
4.7 S'agit-il d'une modification/exten 4.7.1 Si oui, cette installation d environnementale?	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalu	Oui Non X				
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	projet et					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle a'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Suite à des recherches sur les captages environnants et au vu des faibles volumes d'eau nécessaires pour l'irrigation des productions légumières , la nappe qui sera exploitée est celle du Séno-Turonien qui correspond à la nappe de la craie de la vallée de la Deûle. Ainsi, selon le référentiel du BRGM, le projet de forage sera situé dans le système aquifère ARTOIS/BASSIN DES FLANDRES codé001X1.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	
Milieu nature			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	En phase d'avaleitation l'installation de la margelle hétennée consemners ()
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		En phase d'exploitation l'installation de la margelle bétonnée consommera 9 m² .
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		Afin de préserver la qualité de l'eau des nappe souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisée, ainsi qu'une margelle bétonnée et surélevée / terrain naturel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	uniquement lors de la réalisation du chantier
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	Pendant la phase de travaux. lors de l'exploitation, l'exploitant utilisera un moteur électrique.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Uniquement pendant la phase de création, rejet de mélange de terre et d'éléments provenant des différentes couches de sol rencontrées. L'impact sera limité par la décantation prévue avant restitution au milieu naturel.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X		
/ ropulation	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	$\boxtimes$		le projet consiste à mettre en place sur une ancienne friche industrielle une production légumière afin de pouvoir satisfaire au maximum les besoins en légumes des habitants de la ville de ROUBAIX.	
<u>appro</u> uvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :	
La ferme urbaine étant située en ville sur le site d'une ancienne friche industrielle, il existe des anciens forages très profonds qui exploitaient la nappe des calcaires carbonifères à moins de 500 mètres du projet mais qui ne sont plus utilisés actuellement suite à la fermeture des entreprises.					
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?  Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :					

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

L'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel sera cimenté afin d'éviter toute infiltration des eaux de surface.

Ainsi, lors de la réalisation du forage, toutes les précautions seront prises pour éviter les pollutions accidentelles. Pendant l'exécution du forage toutes les dispositions seront prises afin :

- d'assurer la consolidation des terrains traversés et s'opposer dans la mesure du possible à toute déperdition des eaux de nappes souterraines,
- de ne pas mettre en communication les différents niveaux d'aquifères rencontrés,
- de prévenir toute introduction de pollution de surface en cours de travaux,

Ainsi, la partie supérieure du forage sera rendue étanche par cimentation sur toute la hauteur du tube plein.

Il sera réalisé une margelle bétonnée, conçue de manière à éloignée les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol.

La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le projet se situe en dehors de toutes zones naturelles (ZNIEFF, natura 2000, zones humides etc..), est éloigné des captages d'eau potable.

Le projet respecte les dispositions du SDAGE

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

_	0.	8.1 Annexes obligatoires								
	Objet									
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - Non publié;								
	2	2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);								
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;								
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;								
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$\boxtimes$							
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.								

	mpléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes join quelles elles se rattachent	tes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les							
	Objet								
	9. Engagement et sig	nature							
Je certifie s	Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus								
Fait à	ROUBAIX	le, 10/11/2022							
Signature									

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire